

Pose de capteurs solaires ou panneaux photovoltaïques

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle)
- déclaration préalable (travaux sur autre construction)

- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)
Cerfa téléchargeable sur www.chambery.fr – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

- Photo en couleur de la toiture existante (1 vue de près et 1 vue de loin)
- Plan de toiture coté (dimensions) de l'existant (faisant apparaître les fenêtres de toit, les lucarnes, les cheminées...)

- Descriptif précis des panneaux solaires (teinte, taille.....)

- Plan de toiture coté (dimensions) après travaux (avec insertion des panneaux)

- Coupe cotée de la toiture avec intégration des panneaux

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information